

**SOCODEVI : Société
de coopération pour le
développement international**

États financiers
Au 31 mars 2021

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SOCODEVI : SOCIÉTÉ DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL** (Société), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette s.e.n.c.r.l.*¹

Mallette s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada

Le 24 septembre 2021

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

PRODUITS

Programme international	25 359 752 \$	26 375 931 \$
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	360 117	240 665
Contributions des institutions membres	45 200	51 245
Intérêts et autres revenus	127 730	174 928
	25 892 799	26 842 769

CHARGES

Programme international	22 298 265	23 703 633
Contributions des institutions membres sous forme de services rendus	360 118	240 666
Charges institutionnelles	1 868 931	2 136 625
Amortissement des immobilisations corporelles	89 132	70 115
Amortissement des actifs incorporels	-	3 045
	24 616 446	26 154 084

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

1 276 353 \$ 688 685 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021 2020

	Non affecté	Investi en immobili- sations corporelles et actifs incorporels (notes 5 et 6)	Affecté au titre de fonds de prévoyance	Affecté au titre de fonds des projets spéciaux
	Total	Total	Total	Total
SOLDE, début de l'exercice	3 886 197 \$	227 066 \$	1 739 899 \$	1 139 129 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 301 683 (32 841)	(89 132) 32 841	36 775 -	27 027 -
Affectations	(6 724)	6 724	-	-
Gain (perte) sur radiation d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	5 148 315 \$	177 499 \$	1 776 674 \$	1 166 156 \$
SOLDE, fin de l'exercice	6 992 291 \$	6 992 291 \$	1 276 353	6 303 606 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

BILAN

Au 31 mars

2021

2020

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	4 329 677 \$	3 478 273 \$
Épargnes à terme, 0,25 % à 0,5 %	12 068 609	8 444 066
Créances (note 3)	2 781 225	3 737 591
Frais payés d'avance	1 510 942	1 442 817
Placements au coût échéant au cours du prochain exercice (note 4)	2 904 759	-

23 595 212 17 102 747

PLACEMENTS AU COÛT (note 4)

261 611 3 063 951

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

175 032 226 583

ACTIFS INCORPORELS (note 6)

2 467 483

24 034 322 \$ 20 393 764 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 8)	1 683 176 \$	1 122 006 \$
Produits reportés (note 9)	14 082 502	12 279 467

15 765 678 13 401 473

ACTIF NET

Non affecté	5 148 315	3 886 197
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels (notes 5 et 6)	177 499	227 066
Affecté au titre de fonds de prévoyance	1 776 674	1 739 899
Affecté au titre de fonds des projets spéciaux	1 166 156	1 139 129

8 268 644 6 992 291

24 034 322 \$ 20 393 764 \$

Pour le conseil d'administration :

 _____, administrateur

 _____, administrateur

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2021

2020

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	1 276 353 \$	688 685 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels	89 132	73 160
Perte (gain) sur radiation d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(6 724)	4 979
Revenus d'intérêts provenant du fonds de prévoyance	(62 419)	(58 505)
	<u>1 296 342</u>	<u>708 319</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<u>3 252 446</u>	<u>(1 824 463)</u>
	<u>4 548 788</u>	<u>(1 116 144)</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(40 000)	(370 077)
Acquisition d'immobilisations corporelles et actifs incorporels	(32 841)	(80 858)
	<u>(72 841)</u>	<u>(450 935)</u>

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

4 475 947 (1 567 079)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

11 922 339 13 489 418

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

16 398 286 \$ 11 922 339 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société se composent des éléments suivants :

Encaisse	4 329 677 \$	3 478 273 \$
Épargnes à terme, 0,25 % à 0,5 %	<u>12 068 609</u>	<u>8 444 066</u>
	<u>16 398 286 \$</u>	<u>11 922 339 \$</u>

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société est un organisme à but non lucratif constitué en vertu des dispositions de la partie II de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. En collaboration avec ses différents bailleurs de fonds, avec l'engagement de ses institutions membres et par la mise en valeur de la formule coopérative, mutualiste ou d'autres formes associatives, la Société contribue au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif que les populations se prennent en charge. La Société est exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement des travaux est déterminé en se basant sur les coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Lorsqu'une perte finale sur un contrat est suffisamment prévisible, le montant total estimatif de cette perte est comptabilisé à titre de charge de l'exercice.

La Société a conclu des accords de contributions avec différents bailleurs de fonds en vertu desquels elle doit retourner à ces bailleurs toute somme fournie par ces derniers qui n'aura pas été dépensée ou justifiée, d'après les modalités des programmes acceptées par les bailleurs. Aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de sommes qui pourraient être retournées.

En vertu de certains accords conclus avec les bailleurs de fonds, les intérêts générés par ces contributions doivent être utilisés pour les fins du projet et les intérêts qui n'auront pu être dépensés ou justifiés doivent être retournés à ces bailleurs. Ces intérêts sont comptabilisés comme produits reportés et transférés dans les revenus du projet au moment où ils sont réinvestis dans le projet. Tout autre revenu d'intérêt est inclus à la rubrique « Intérêts et autres revenus ».

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

L'actif net non grevé d'affectations est constitué de l'excédent de l'exercice en cours et des excédents des exercices antérieurs, déduction faite des affectations aux autres fonds.

L'actif net investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

L'actif net affecté au titre de fonds de prévoyance vise à doter la Société d'une réserve suffisante pour permettre de répondre à ses obligations financières envers ses partenaires, bailleurs, fournisseurs et employés. L'augmentation de ce fonds doit être entérinée par le conseil d'administration. La disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être décidées par les membres en assemblée générale spéciale. Les revenus de placements provenant des ressources de ce fonds sont également présentés dans le fonds de prévoyance.

L'actif net affecté au titre de fonds des projets spéciaux vise à doter la Société des ressources financières pour favoriser et renforcer son développement. L'augmentation, la disposition et l'utilisation de ce fonds doivent être entérinées par le conseil d'administration.

Conversion des devises étrangères

Les postes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan, alors que les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change à la date des opérations. Les gains ou pertes résultant de cette conversion sont inclus dans l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'elle évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Instruments financiers dérivés

La Société a recours à des instruments financiers dérivés à des fins autres que de couverture. Ces instruments financiers dérivés autonomes, qui donnent lieu à des actifs financiers ou à des passifs financiers, sont évalués à la juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées à l'état des résultats de l'exercice où elles surviennent.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance ont été versés à des partenaires locaux, à des consultants locaux, à des employés locaux ainsi qu'à des employés canadiens en poste à l'étranger afin de permettre la réalisation des projets dans les pays d'intervention. Les frais payés d'avance incluent également des déboursés de nature administrative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes et les durées ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire	Durée restante du bail
Équipement informatique	solde dégressif	30 %
Matériel roulant	linéaire	4 ans
Mobilier et équipement de bureau	solde dégressif	20 %

Les immobilisations corporelles achetées dans le cadre du programme international sont imputées aux résultats car la Société n'en conserve pas la propriété.

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Produits reportés

Les contributions des bailleurs, dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées, sont comptabilisées comme produits reportés et transférées aux résultats de l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Contributions sous forme de services rendus

Les contributions sous forme de services rendus représentent la valeur de la contribution fournie par les institutions membres de la Société dans le cadre de son programme international. Cette valeur a été estimée d'après les taux journaliers reconnus par Affaires mondiales Canada dans le cadre de son programme international.

Services reçus à titre gratuit

Les résultats n'incluent pas le coût des services rendus dans le cadre des activités de sensibilisation et institutionnelles par les administrateurs, le personnel et autres personnes-ressources des institutions membres de la Société.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations définies.

Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par l'employeur. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la mise en place du régime a lieu ou au cours duquel une entente au sujet de la modification du régime est conclue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse et des épargnes à terme.

3. CRÉANCES

	2021	2020
Contributions à recevoir	1 526 677 \$	3 453 429 \$
Contributions à recevoir des projets en coentreprises	746 092	-
Contributions à recevoir au nom des partenaires	297 599	217 701
Autres	210 857	66 461
	2 781 225 \$	3 737 591 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

4. PLACEMENTS AU COÛT

	2021	2020
Fonds de prévoyance et fonds des projets spéciaux		
Desjardins		
Certificat de dépôt à terme au taux annuel composé de 2 %, échéant en septembre 2024, non remboursable avant échéance	102 919 \$	100 934 \$
La Capitale		
Certificats de placement garanti aux taux annuels composés variant de 0,5 % à 2,3 %, échéant jusqu'en janvier 2022, non remboursables avant échéance	1 452 780	1 422 501
Union Vie		
Certificats de placement garanti aux taux annuels composés variant de 1,95 % à 2,85 %, échéant jusqu'en janvier 2022, non remboursables avant échéance	1 451 979	1 420 440
Banque étrangère		
Certificat de dépôt à terme au taux annuel composé de 5,5 %, échéant en août 2022, non remboursable avant échéance	118 692	120 076
Fonds d'investissement solidaire international du Québec		
Investissement au taux annuel composé de 3 %, pouvant être bonifié à 5 % si la rentabilité du Fonds le permet, échéant en avril 2030, non remboursable avant échéance	40 000	-
	3 166 370	3 063 951
Portion échéant au cours du prochain exercice	2 904 759	-
	261 611 \$	3 063 951 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	173 859 \$	161 466 \$	12 393 \$
Équipement informatique	233 805	165 136	68 669
Matériel roulant	40 090	40 090	-
Mobilier et équipement de bureau	229 198	135 228	93 970
	676 952 \$	501 920 \$	175 032 \$
			63 014 \$
			45 432
			-
			118 137
			226 583 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

6. ACTIFS INCORPORELS

	2021		2020
	Coût	Amortis- sment cumulé	Valeur nette
Logiciels	89 263 \$	86 796 \$	2 467 \$
			483 \$

7. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Société dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, portant intérêt au taux de base préférentiel. La facilité de crédit est garantie par la totalité des créances présentes et futures, des produits de lettres de garanties émises au bénéfice de la Société et des placements détenus sous quelque forme que ce soit pour un montant de 1 200 000 \$. Au 31 mars 2021, la facilité de crédit est inutilisée.

La Société dispose également d'une facilité de crédit spécifique aux contrats de change à terme et aux options de change, d'un montant autorisé de 60 000 \$, portant intérêt au taux de 3 % et renouvelable annuellement. Au 31 mars 2021, la facilité de crédit est inutilisée et est garantie par le certificat de dépôt à terme d'une valeur nette comptable de 102 919 \$.

8. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Comptes fournisseurs et frais courus	679 692 \$	329 379 \$
Contributions à payer à des partenaires	320 378	224 544
Salaires et vacances courus	549 396	461 528
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	133 710	106 555
	1 683 176 \$	1 122 006 \$

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

9. PRODUITS REPORTÉS

	2021	2020
SOLDE , début de l'exercice	8 826 038 \$	10 292 837 \$
Encaissements, intérêts attribués et autres variations	28 343 447	24 909 132
	37 169 485	35 201 969
Montants constatés à titre de revenus	25 359 752	26 375 931
SOLDE , fin de l'exercice	11 809 733 \$	8 826 038 \$
Produits reportés	14 082 502 \$	12 279 467 \$
Contributions à recevoir (note 3)	(1 526 677)	(3 453 429)
Contributions à recevoir des projets en coentreprises (note 3)	(746 092)	-
SOLDE , fin de l'exercice	11 809 733 \$	8 826 038 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à la Fondation SOCODEVI pour le développement international (Fondation), qui a pour mission de recueillir des dons afin d'appuyer financièrement des communautés locales et des organisations de type associatif (coopératives et mutuelles) qui se situent dans des pays en voie de développement.

La Société est liée à la Fondation du fait qu'elle a le droit de désigner trois de ses sept administrateurs et qu'elle détient un intérêt économique à l'égard de ses activités. La Fondation permet notamment aux institutions membres de la Société d'effectuer des dons aux partenaires du Sud de la Société. Ces dons sont reconnus comme une contrepartie financière de la Société dans le cadre de son programme de partenariat avec Affaires mondiales Canada.

La Société s'est engagée à mettre à la disposition de la Fondation les services administratifs nécessaires à la réalisation de ses activités, et ce, sans recevoir de contrepartie. Le coût des services rendus par le personnel de la Société à la Fondation est estimé à 27 948 \$ pour l'année en cours (2020 - 25 854 \$).

Les principales opérations conclues avec la Fondation sont les suivantes :

	2021	2020
Bilan		
Créances	2 044 \$	1 769 \$
État des résultats		
Intérêts et autres revenus	21 617 \$	19 738 \$
Charges institutionnelles	- \$	1 724 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

SOCODEVI : Société de coopération pour le développement international

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2021

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de change

La Société réalise une part de ses transactions en monnaies étrangères, soit principalement en euros, en dollars américains, en dollars malgaches, en pesos colombiens et en francs CFA. Par conséquent, certains éléments d'actif sont exposés aux fluctuations du taux de change. Au 31 mars 2021, l'actif net libellé en devises étrangères et converti en dollars canadiens représente 1 612 710 \$ (2020 - 2 075 083 \$). Comme le risque de change est supporté par le bailleur de fonds dans différents projets, la Société évalue qu'au 31 mars 2021, seul un actif net de 382 724 \$ (2020 - actif net de 1 454 577 \$) est exposé au risque de change.

La Société dispose d'une convention relative aux contrats de change et options de change d'un volume de transactions de 1 000 000 \$ pour des contrats dérivés ne pouvant avoir un terme supérieur à 24 mois.

Au 31 mars 2021, la Société n'a aucun contrat de change actif.

Risque de crédit

Dans le cours normal des activités, la Société effectue le suivi de ses comptes clients. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Au 31 mars 2021, environ 87 % (2020 - 81 %) des comptes clients sont à recevoir de trois clients (2020 - quatre clients).

Le risque de non recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent principalement d'organismes et de sociétés gouvernementaux.

Risque lié aux taux d'intérêt

La Société assume des facilités de crédit à taux variables. Elles sont toutefois inutilisées au 31 mars 2021.

Les placements portent intérêt à des taux fixes variant de 0,5 % à 5,5 %. Conséquemment, les risques auxquels la Société est exposée sont minimes.

12. ÉVÈNEMENT SIGNIFICATIF

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés causant des impacts financiers potentiels pour la Société. Cette pandémie donne lieu à une importante incertitude économique et, par conséquent, il est difficile d'estimer de manière fiable l'incidence financière potentielle de cette incertitude.

La direction de la Société a pris des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise. Elle s'est prévaluée des aides financières prévues par le gouvernement fédéral relativement à la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) et à la subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL). Un montant totalisant 427 710 \$ a été réclamé pour la période du 15 mars 2020 au 31 mars 2021. Ces subventions sont présentées en réduction des charges institutionnelles. Ces subventions se rapportent à des demandes qui n'ont pas encore fait l'objet d'examen par les autorités gouvernementales.